

Cette mesure vise en somme à réduire les frais d'alimentation du consommateur, et non nécessairement à protéger le fermier. Au cours de l'étude en comité, le ministre a admis que le gouvernement avait bloqué le prix du blé parce qu'il craignait que la hausse soit trop élevée. C'est ce qui s'est produit, mais à cause du blocage, les consommateurs ont été épargnés.

L'honorable député de Regina-Lake Centre a raison d'affirmer qu'il n'y a qu'un prix minimum prévu aux termes du bill C-19. Un prix minimum est proposé pour le blé durum, même si le prix de \$3.25 constitue généralement le prix minimum des deux catégories de blé. Bref, le gouvernement dit que tant que le prix du blé durum sera supérieur à \$5.75, c'est celui qui sera exigé des minotiers; mais dès qu'il sera inférieur à \$5.75 sur les marchés internationaux, le présumé prix minimum versé aux fermiers tombera à \$3.25. Ainsi, nous avons ici un prix minimum flottant pour une catégorie particulière de blé; tant que le prix international sera sensiblement supérieur à \$5.75, le prix de soutien ne descendra pas.

Le ministre nous a donné l'assurance que le plancher de \$3.25 sera garanti pendant les sept années. Cela ne semble pas une si bonne garantie pour le producteur de blé durum, alors pourquoi nos cultivateurs devraient-ils croire qu'il s'agit d'un plancher pour les producteurs de blé dur de printemps quand le véritable objectif du bill est de diminuer les prix à la consommation? Le bill ne vise pas à établir un prix minimal pour le blé afin d'encourager les cultivateurs à produire et à rentrer dans leurs frais; il vise à réduire le prix des aliments.

Si le prix du blé baisse au-dessous de \$3.25 sur le marché international, M^{me} Plumptre agirait en dépit du bon sens et de son devoir si elle ne plaignait pas à hauts cris que le consommateur paie le pain trop cher. Elle a une voix qui porte et le ministre de la Justice pourrait soudainement voir ses fonctions se confiner aux lois parce qu'il a manqué de protéger le cultivateur par cette entente qu'à son avis le bill contient.

Le ministre a dit que le prix de \$3.25 est bon et au-dessus du coût de production. Quand on parle aujourd'hui de prix supérieur aux frais de production, une question nous vient immédiatement à l'esprit: quand? Le prix dépasse-t-il le coût de production d'hier, d'avant-hier ou d'il y a un an? Le dépassera-t-il toujours demain, dans deux ans ou à la fin de la période de sept ans? Tout député qui garantirait que le prix de \$3.25 sera au-dessus du coût de production à la fin de la période de sept ans dont parle le bill divaguait. Quiconque a essayé de prévoir le temps dans ma région a été traité de fou ou d'étranger. Aucun député ne devrait être un étranger à la Chambre, surtout quand il est question de blé. Personne ne devrait être un étranger à la Chambre, surtout quand il est question d'inflation et de la hausse que les prix ont accusée depuis un an.

Nombre de députés qui ont pris la parole au cours de ce débat ont insisté sur l'augmentation rapide des coûts de production à cause de la hausse du prix des engrais, de la pulvérisation du blé, de la main-d'œuvre ou des machines agricoles. Certaines augmentations ont atteint 300 p. 100

Double prix du blé—Loi

au cours de l'année dernière. Si cette situation persiste, bien que le prix de \$3.25 le boisseau puisse avoir été supérieur aux coûts de production cette année ou l'an dernier, il se peut que ce ne soit plus le cas à l'avenir. Je prévois que les agriculteurs canadiens vont avoir des problèmes à cause de l'augmentation des frais en plus des hausses de prix qui se sont déjà fait sentir pour les engrais, la pulvérisation des cultures, la main-d'œuvre, les machines, la corde et ainsi de suite.

Quels sont les autres frais supplémentaires que l'agriculteur devra supporter? Si l'on écoute attentivement ce que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé raconte dans tout le pays, on peut prévoir une hausse des frais de camionnage du blé du producteur au minotier. Je ne sais pas combien de députés ont déjà fait transporter des céréales par camion, mais c'est une marchandise lourde, plutôt stable sur le camion, mais qui use beaucoup les pneus si l'on parcourt la moindre distance, surtout l'été car les pneus ont tendance à chauffer. On peut aussi prévoir une augmentation dans un autre domaine si on laisse faire le ministre de la Justice (M. Lang).

Je prévois encore d'autres augmentations de coûts. Le producteur aura besoin de plus en plus de capitaux. Le camionnage du grain sur de plus grandes distances, implique nécessairement de plus gros camions. Il faut acheter des machines toujours plus grosses si l'on veut que l'agriculture soit rentable. Pour que le camionnage du grain sur une distance de 100 milles soit rentable il faut cultiver non pas 100 acres seulement, mais 1,000 acres. C'est pourquoi les agriculteurs devront investir d'énormes capitaux au cours des prochaines années, que cela nous plaise ou non, à moi-même, au ministre de la Justice ou à n'importe qui d'autre; cela augmentera les coûts de production.

Voilà ce que je prévois pour la période de 7 ans dont il est question dans ce bill et le minimum garanti de \$3.25 ne couvrira nullement ces augmentations de coûts. Le ministre peut dire «Oui, mais les agriculteurs reçoivent \$5». Ils ont \$5 maintenant, mais ils devraient obtenir bien plus. Ils devraient recevoir \$6. Si le gouvernement veut abaisser le prix du blé à la consommation et juguler l'inflation, il doit prendre une décision d'ordre politique et c'est son droit. S'il veut faire baisser le prix du pain, cette denrée essentielle, c'est son droit, mais pourquoi obliger les agriculteurs à subventionner les consommateurs à raison de 50c le boisseau? Il le fait déjà à l'heure actuelle à raison de \$1 le boisseau. Pourquoi ne pas combler toute la différence et faire payer au producteur canadien toute somme excédant \$3.25?

• (1650)

Le ministre a dit au comité que le gouvernement accordait une garantie au cas où le prix du blé baisserait en dessous de ce taux. Tout agriculteur qui de nos jours se fie à cette garantie est soit un idiot soit un novice; Or, aucun agriculteur de l'Ouest n'entre dans l'une ou l'autre de ces catégories. Ils ne font pas confiance aux gouvernements et à celui-ci en particulier. Ils ne vont donc pas ajouter la moindre foi au prix minimal de \$3.25.